

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/06/20

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Date de la convocation | 17/06/2020 |
| | <u>Votes : 27</u> |
| Présents : 24 | Pour : 24 |
| Absents : 0 | Contre : 0 |
| Représentés : 03 | Abstention : 03 |

L'an deux mille dix vingt et le vingt cinq juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après
convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ Véronique, GASC Georges, CAMPOY Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laëtitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GAVINET Isabelle à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Adoption d'un avenant à la convention de régie publicitaire et de mise à disposition de mobilier urbain avec la société MEDIAFFICHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la convention de régie publicitaire et mise à disposition de mobilier urbain avec la société MEDIAFFICHE dont le siège social est 73, rue du 56^{ème} régiment d'artillerie 34070 MONTPELLIER.

Monsieur le Maire précise que cette convention a pris fin en décembre 2019.

A ce titre, il convient de prendre un avenant à cette convention jusqu'en 2022 avec les mêmes conditions que la convention d'occupation du domaine public et mise à disposition de mobilier urbain conclue entre MEDIAFFICHE et la mairie de Paulhan le 22 décembre 2017.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 24 voix Pour, 3 abstentions,

- Approuve l'avenant à la convention avec la société MEDIAFFICHE,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-20-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020